



MAIRIE DE ST-DERRIEN

INFORMATIONS FEVRIER 2016

Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne sur le site internet de la commune pour recevoir le bulletin municipal par mail

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le recensement de la population débute officiellement le jeudi 21 janvier. **Vous serez fortement avantagés à vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr** car plus rapide ! Lors du passage de l'agent recenseur, merci de lui réserver un accueil chaleureux.

Toutes les personnes seront recensées sans exception. Si vous n'êtes pas à votre domicile, l'agent recenseur laissera ses coordonnées.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Veillez noter que la mairie est fermée au public le mardi toute la journée.

☎ 02.98.68.52.44 Mail : saint.derrien@wanadoo.fr

Le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous. S'adresser à la mairie.

Numéros utiles

Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde : **3237**

Pompiers : **18** portable **112**, gendarmerie : **17**

Déchetterie de BODILIS : **02 98 68 99 99**

Urbanisme

Déclaration préalable acceptée : Monsieur Sébastien Le Madec, carport et garage, Le Guilloc.

Etat-Civil

Décès : Mr Albert Manson

Carte nationale d'identité

Si la date de validité arrive à expiration, vous pouvez renouveler votre carte si :

- La carte a été faite durant la minorité ou si elle n'est pas sécurisée (ancien modèle cartonné)
- La date de délivrance est antérieure au 01/01/2004
- Vous justifiez un déplacement hors France Métropolitaine (réservation de transport, de locations, etc.)
- Si une modification est à apporter sur votre état-civil ou un changement d'adresse.
- Votre carte est perdue ou volée

Dans tous les autres cas, la validité de votre carte nationale d'identité est reconduite pendant 5 ans à partir de la date d'expiration et vous n'aurez aucune démarche à faire.

En cas de renouvellement, veuillez vous présenter en Mairie avec les documents suivants :

- La carte nationale d'identité à renouveler
- 2 photos d'identité
- Un justificatif de domicile récent
- Le livret de famille si le justificatif de domicile est au nom du conjoint
- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour une première demande ou un changement d'état civil (auprès de la Mairie de lieu de naissance)
- 25 € en timbres fiscaux (bureau de tabac ou trésor public) si perte ou vol
- Déclaration de perte ou de vol

Ordures ménagères - Jour de collecte

Nous informons les nouveaux habitants que le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque **vendredi matin**, merci de déposer votre conteneur la veille au soir.

Bibliothèque



Bonne et heureuse année à tous les adhérents.

Nous sommes une douzaine de bénévoles et nous vous accueillons **les mercredis de 17h à 18h30 et les samedis de 10h30 à 12h**. Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous demander notre avis.

Nous allons renouveler les livres de la BDP, vous trouverez donc un autre choix, pensez à regarder dans les rayons concernant la bibliothèque départementale.

Courant février, nous achèterons de nouveaux livres à la librairie Saint-Christophe à Lesneven, nous vous tiendrons au courant.

Nous rappelons les tarifs annuels: **10€ pour une personne et 17 € pour une famille**. Le bulletin communal est à votre disposition également.

Association du Club des Anciens du Foyer Ar Stivell

L'ex-bureau invite les adhérents du foyer Ar Stivell le **jeudi 4 février** à 10h30 au foyer.

Ordre du jour :

- Bilan financier
- Elections

Cette convocation a pour objet de servir les intérêts du foyer et permettre la reprise des activités.

Remerciements de l'Ecole Saint Yves



Les élèves de l'école primaire tiennent à remercier les membres du club des Anciens du foyer Ar Stivell pour leur généreux don. Nous nous sommes servis de cette somme pour renouveler le contenu de notre bibliothèque. Voilà une photo de la centaine de livres que nous avons achetés. Encore un grand merci à tous !

Associations Loisirs Jeunes

L'Assemblée Générale aura lieu au Foyer Ar Stivell le **samedi 6 février** à 18h.

Association des riverains de la B.A.N

L'Assemblée Générale de l'association des riverains de la B.A.N aura lieu le **vendredi 12 février** à **18 h 30** à la salle de Plougar.

Ordre du jour :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Questions diverses

La réunion sera suivie d'un pot de l'amitié.

ACCUEIL DE LOISIRS ST-DERRIEN - ST-SERVAIS - PLOUNEVENTER

Portable : 06 66 43 46 42

Salle polyvalente à St Servais

Mercredi 3 Février : Vive la chandeleur

Festival de crêpes

Mercredi 25 Février : A vos déguisements Défilé du mardi gras



VACANCES D'HIVER

ESPACE DE LA FONTAINE à St DERRIEN

NOUVEL AN CHINOIS

JEUX D'HIVER

Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12
Dragon multicolore	Masques et Fantaisies	Souvenir de Pékin	Grande journée Danses et	Lanterne céleste
Jeu du volant	Dans les rues De Chinatown	Carré De trente	Spectacle Invitation au kimono	Ombres Chinoises
Lundi 15	Mardi 16	Mercredi 17	Jeudi 18	Vendredi 19
Cadre hivernal	L'univers féérique	Marionnettes enchantées	A vos équipements	Fondue au chocolat
Relais ski	Expériences renversantes	Jouons la comédie	Hockey sur glace	Surprise party déguisée

Formation I.P.S.E.N. à la Croix Rouge

La Croix Rouge de Landerneau organise une formation I.P.S.E.N. (Initiation aux Premiers Secours Enfant et Nourrisson) le **Samedi 13 Février** de 13h30 à 18h, à notre local Allée des Haras. Cette formation vise particulièrement un public de jeunes parents, grands-parents ou toute personne susceptible d'être en contact avec des nourrissons ou jeunes enfants. La formation dure 4h30. Pour information, on parle de nourrisson de 0 à 1 an, et d'enfant de 1 à 8 ans. Le coût de la formation est de 20 euros par participant. Merci de contacter le responsable de la formation Grand Public au 06 02 33 73 23.

MFR de Plounevez-Lochrist

L'établissement de formations par alternance organise ses portes ouvertes :

- Le vendredi 5 février de 17h à 20h
- Le samedi 6 février de 9h à 17h
- Le vendredi 11 mars de 17h à 20h
- Le samedi 12 mars de 9h à 17h

✓ 4^{ème} et 3^{ème} (Découverte des métiers par des stages suivis en entreprises)

- ✓ Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- ✓ Seconde professionnelle après une 3^{ème}
- ✓ Première professionnelle après une seconde, première avec dérogation

Tél. : 02 98 61 41 30 - Email : mfr.plounevez-lochrist@mfr.asso.fr - Site : www.mfr-plounevez.com

ANNONCES

- ❖ Je suis assistante maternelle depuis 5 ans. J'ai une place de jour et de nuit, horaires atypiques acceptés. Contactez-moi au 0649324318 pour un premier échange et pour plus d'informations.
- ❖ Maison et corps de ferme, hangars, jardins à vendre. Tél. : 02 98 83 22 75.
- ❖ Objet trouvé : Manteau, s'adresser en Mairie.

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2016

Le quinze janvier deux mille seize, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Mélanie GEHENDEZ et Pascal CHARRUEAU, absents, et Laurent PAPE, excusé. Le secrétaire de séance est Eric LOAEC.

1. Rémunération de l'agent recenseur

Hélène Moysan est désignée agent recenseur du 21 janvier au 22 février 2016. À ce titre, elle peut être rémunérée selon un barème. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la rémunération correspondant au SMIC brut.

2. Décision modificative : Virements de crédits sur le budget principal

Il est proposé de virer la somme de 3500 € provenant du chapitre 012 sur le chapitre 011. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les virements de crédits.

3. Devis maintenance informatique pour le site internet communal

Le devis de l'entreprise Klerin se monte à 308,00 € TTC pour l'ensemble de la maintenance annuelle du site internet de Saint-Derrien. La maintenance concerne la gestion des pages destinées aux associations pouvant les gérer elles-mêmes, l'envoi du bulletin par mail et une surveillance pour veiller au piratage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le montant du devis.

4. Tarifs 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs 2015 en 2016 concernant les locations des salles, la location d'un caveau et le montant du loyer.

5. Comité de pilotage ALSH

Le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que le Président du CCAS de Plounéventer Philippe Héraud a fait part de la cessation d'activité de l'association familles rurales qui gère l'accueil de loisirs intercommunal Saint-Derrien, Saint-Servais, Plounéventer à compter du 14 février 2016. Après en avoir délibéré et afin de faire perdurer le service, le CCAS de Plounéventer décide de reprendre l'activité de l'ALSH à partir du 14 février 2016. Un comité de pilotage sera mis en place pour la gestion de ce nouveau service. Le dossier sera suivi par Eric LOAEC, Luc PAGE et Ghislaine ABALLEA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la reprise du comité de pilotage du centre de Loisirs par les communes de Saint-Derrien, Saint-Servais et Plounéventer.

6. Convention SDEF pour l'effacement des réseaux à « Le Guilloc »

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques Lieu-Dit « Le Guilloc ».

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Saint-Derrien afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau basse tension : 68 000 € HT
- Réseau éclairage public : 3 000 € HT
- Réseau communications électroniques : 21 000 € HT

Soit un total de 92 000 € HT

Financement du SDEF : 68 000 €

Financement de la commune :

- 0 € pour la basse tension
- 3 000 € pour l'éclairage public
- 25 200 € pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 28 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE pour un montant de 92 000 euros hors taxes,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF, et ses éventuels avenants.

7. Autorisation de stationnement taxi

Le Maire souhaite informer le Conseil Municipal d'une demande d'un propriétaire de licence de taxi pour stationner sur l'ensemble de la commune. Il sera question de lui accorder ou non le droit de stationner par simple arrêté municipal.